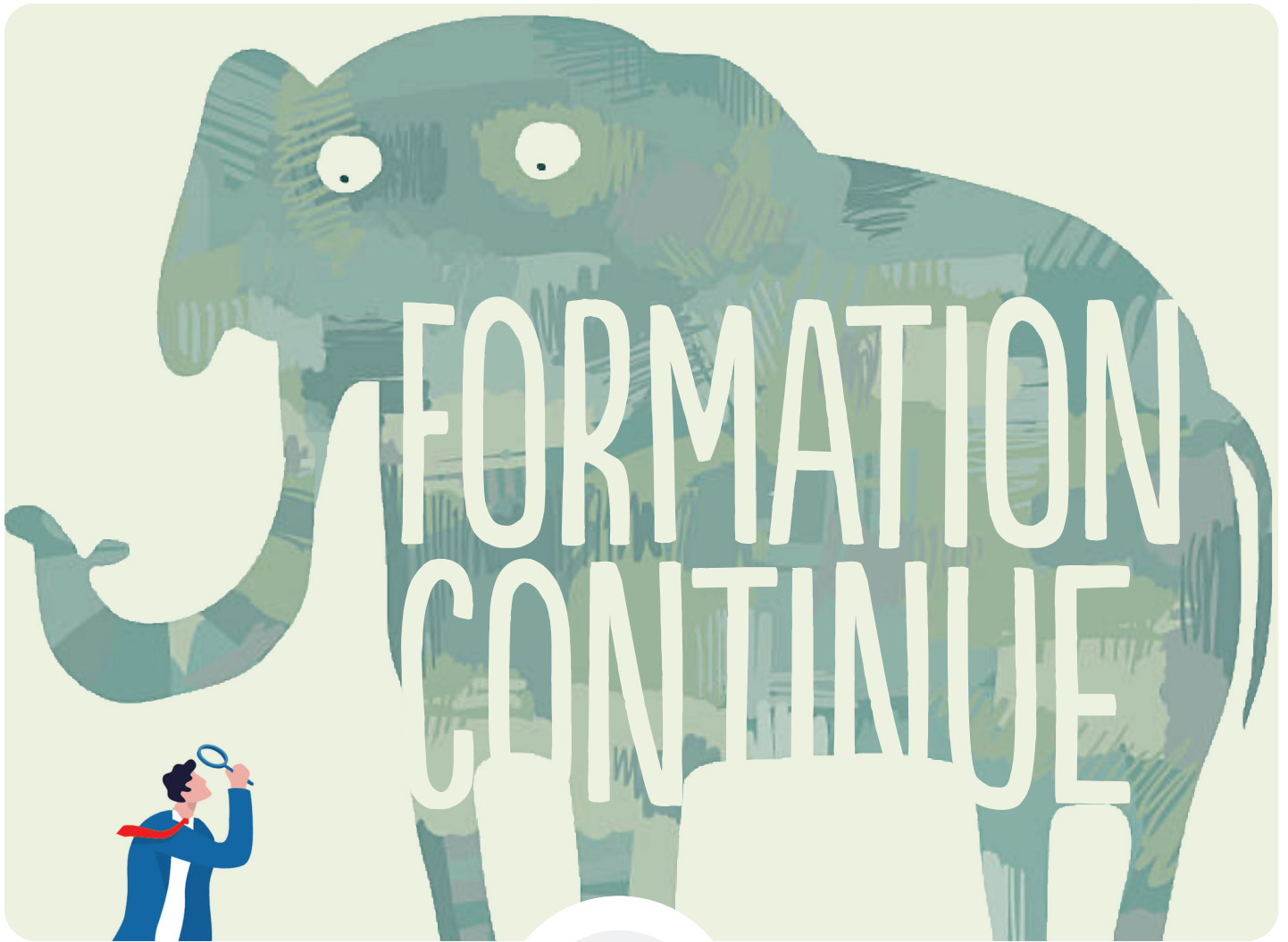


La flûte

VOLUME 80, N° 1, HIVER 2024

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

© Incontournable!



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



POLICIER-RESSOURCE
280-BLEU

Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

Éric Vermette

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Johnny Primiani

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Fayçal Djelidi

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Laurent Lisio

Laflûte

Éditeur

Laurent Lisio

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage: 8 925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone: 514 527-4161
Télécopieur: 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention
de Poste-publications:
40011308

Sommaire

Paroles de président

**Formation continue pour tous les policiers
et toutes les policières du Québec :
incontournable !**

6

Relations de travail

La convention et ses avancées

8

Services aux membres

Vos assurances

10

SST

Des responsabilités communes

14

Chronique PAPP

**Les psychologues et l'Équipe
multidisciplinaire post-incident**

16

Chronique juridique

Revue de l'année 2023 et regard sur 2024

18

**Des nouvelles de la Caisse Desjardins
des policiers et policières**

22

Association athlétique et sportive

24

Symphonie vocale

29

Au musée de la police

32

Vie spirituelle

40

Décès

42

Nouvelles de l'APPRM

44

Fèves au lard 2023

Franc succès de la levée de fonds !

Notre levée de fonds annuelle du 20 octobre dernier, dont les coprésidents d'honneur étaient le président de la Fraternité et le directeur du SPVM, a été couronnée de succès. La relève était au rendez-vous et de nouveaux membres se sont joints en tant que responsables alors que certains n'avaient jamais participé à l'évènement auparavant. Il y avait donc de nouveaux visages parmi la cinquantaine de bénévoles présents lors de la préparation des différentes commandes, ce qui a contribué à un meilleur rythme de production !

Les membres du Comité des activités sociales, coordonnés par Alain Bernier, ont veillé à l'accompagnement nécessaire et au final, les ventes ont augmenté de plus de 1500 repas comparativement à 2022. Nous terminions ainsi l'exercice avec 14 718 repas vendus. En raison de l'augmentation des différents coûts reliés à l'inflation toutefois, c'est approximativement le même montant (63 000 \$) que l'an passé qui sera redistribué dans la communauté. Merci à tous les participants et toutes les participantes !



La tradition se perpétue chez les agents sociocommunitaires du PDQ 16



À l'occasion de l'évènement des Fèves au lard du 20 octobre dernier se tenait le dîner fèves au lard au Centre communautaire Marcel-Giroux, un dîner organisé par les agentes sociocommunitaires du PDQ 16 Marie-Eve Lépine et Marie-Eve Laframboise, en collaboration avec le centre communautaire des aînés de Verdun.

Ce dîner permet aux aînés du secteur de venir festoyer avec le personnel du poste 16 tout en soulignant la fin de la collecte de fonds annuelle orchestrée par la Fraternité à la grandeur de l'Île. Cette journée fut un nouveau succès propulsé par plus d'une centaine de participants, composés d'aînés du secteur, de policiers du PDQ 16, d'élus de l'arrondissement Verdun ainsi que du journal local *Explore-Verdun-Iles-des-soeurs*. Cet évènement n'aurait pu exister sans l'aide et l'engagement de plusieurs policiers dévoués à la cause comme Nancy Chagnon, Julie Chevalier, Jocelyne Millette et Stéphane Bouchard qui ont livré près de 1400 repas. Audrey Lemay et Chloé Trudel, du MAP, ont par ailleurs assuré le service aux tables avec les agentes sociocommunitaires qui ont enflammé la piste de danse, accompagnées de la sergente Valérie Bennett et du commandant Maxime Beaulieu.

Course au Flambeau

Le comité directeur de la Course au Flambeau des agents de la paix s'est réuni le 17 novembre dernier à la Fraternité pour réfléchir à la planification des années 2024 à 2026. De belles discussions et des idées pour continuer à soutenir les athlètes des Olympiques spéciaux Québec!



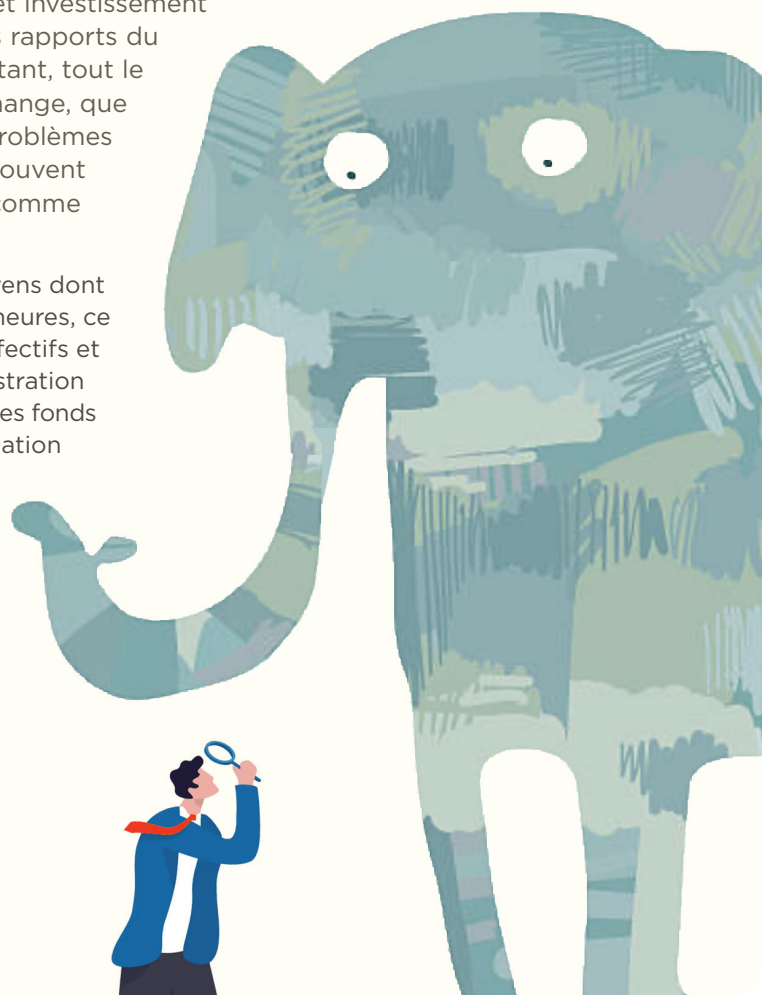


Formation continue pour tous les policiers et toutes les policières du Québec :

incontournable !

Pour des raisons de santé, de sécurité et d'efficacité, la formation continue doit s'imposer. Cet investissement recommandé au fil du temps par des rapports du coroner est encore trop timide. Pourtant, tout le monde convient que la criminalité change, que la société se complexifie et que les problèmes sociaux et de sécurité s'imbriquent souvent les uns dans les autres, dans le réel comme dans le virtuel.

Le SPVM fait ce qu'il peut avec les moyens dont il dispose. La formation coûte cher en heures, ce qui impose ses limites en contexte d'effectifs et de budgets sous pression. Car l'administration municipale n'est pas obligée de verser des fonds additionnels pour tendre vers une formation permanente et il n'y a pas d'obligation au Québec de donner annuellement un certain nombre d'heures de formation continue à chaque policier.





Président Yves Francoeur

L'investissement serait pourtant pertinent. Les patrouilleurs RIC (réponse en intervention de crise) en sont un bon exemple. Depuis 2013, des centaines de membres ont été formés et environ soixante le sont annuellement. L'augmentation des troubles mentaux et de l'usage de nouvelles substances qui désorganisent les consommateurs est une réalité à laquelle on doit s'adapter et former des patrouilleurs en intervention de crise est devenu nécessaire. La formation en *endiguement et désescalade* s'est également inscrite dans le sillon de recommandations du coroner et c'est une bonne chose, même si, à terme, elle aura pris quelques années à être dispensée...

Mais ça demeure insuffisant pour pouvoir être qualifié de **formation continue**.

Le gouvernement du Québec a ignoré les recommandations du coroner¹ qui proposaient d'enchâsser dans la Loi un nombre d'heures obligatoires de formation continue pour les policiers. Si le gouvernement semble parfois exiger la perfection de la part des policiers, il serait logique qu'il formalise le principe de leur perfectionnement...

La formation continue devrait faire partie des outils dont nous disposons pour nous adapter aux changements perpétuels de la société et de la criminalité.

Au Québec, les ordres professionnels ont le devoir de maintenir et d'améliorer les compétences de leurs membres par la formation continue. Le principe devrait également être applicable en matière de sécurité publique et s'inscrire dans la Loi sur la police, avec les ajustements nécessaires. La formation continue pour les policiers et policières du Québec est un incontournable. Le gouvernement doit s'y mettre.

Je veux souligner le départ à la retraite de Josée Senécal, qui œuvrait à la Fraternité depuis 1996. À titre de directrice des services administratifs depuis 2005, Josée était une proche collaboratrice et ses bons et loyaux états de service ont été précieux. Je la remercie sincèrement pour m'avoir appuyé toutes ces années et d'avoir si bien soutenu la Fraternité. Le poste est désormais occupé par Marilou Viau, qui s'est jointe à la Fraternité à titre de directrice des ressources humaines et des services administratifs. Marilou est une gestionnaire chevronnée ayant toutes les qualités nécessaires pour pleinement relever le défi. Sa solide expérience sera un atout et c'est avec grand plaisir que nous l'accueillons parmi nous.

¹ <https://www.coroner.gouv.qc.ca/medias/communiqués/detail-dun-communicue/492.html>



La convention collective et ses avancées

Nous avons profité des deux dernières éditions pour vous présenter certains changements issus de la nouvelle convention collective. Nous profitons donc de la présente pour terminer le tour des faits marquants. Depuis sept mois déjà, la Fraternité est à pied d'œuvre dans la mise en œuvre des changements impactant le quotidien des policiers et policières!

Vous savez que la prime PAIR s'applique désormais aux SD qui accompagnent de nouveaux promus. Le système de la paye aura toutefois eu besoin d'un peu de temps pour modifier sa programmation, mais tout semble indiquer que les ajustements seront prêts pour la prochaine promotion du printemps. Il va sans dire qu'un SD ayant été désigné, depuis le 19 juin, pour accompagner en permanence un nouveau promu et participer à son évaluation aura droit à une prime rétroactive. Nous vous invitons donc à contacter les relations de travail si vous êtes touché.

Sur le même thème, la disposition pour l'agent PAIR en PDQ a été ajustée à la réalité. Concrètement, il n'est plus nécessaire d'avoir au moins 3 ans de service pour accomplir les tâches d'accompagnement et recevoir la prime de 6 % durant la période de 15 semaines du programme. Le rajeunissement des effectifs force bien souvent la création de duo ou le plus vieux est parfois... plutôt jeune! Alors dès qu'un policier a complété

une année de service permanent et qu'il a réussi sa probation, il est désormais éligible à la fonction d'agent PAIR et devra accomplir des tâches d'accompagnement qui lui sont liées.

14.01 – Une amélioration qui nécessite de l'organisation

A titre de policier, nous devons maintenir notre classe 4A afin de pouvoir conduire un véhicule d'urgence. À l'âge de 45 ans, la SAAQ nous demande un examen médical pour maintenir cette classe. La SAAQ transmet donc un formulaire à faire compléter par les professionnels de la santé. Il arrive parfois que des médecins généralistes exigent que des sections, comme par exemple celle de la capacité visuelle, soient remplies par un spécialiste du domaine. Si c'est le cas, l'optométriste exigera sans doute des frais pour compléter le formulaire. La nouveauté : ces frais spécifiques au formulaire seront remboursés par l'employeur.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

Comme notre plan d'assurance collectif rembourse 50 \$ aux deux ans pour un examen de la vue, si votre examen est récent, il est important de bien mentionner à l'optométriste que vous ne voulez pas un autre examen (qui serait 100 % à vos frais) mais seulement l'acte de remplir le formulaire basé sur votre examen récent. Vous pouvez aussi retarder un examen prévu dans votre 44^e année, attendre le formulaire de la SAAQ et planifier votre examen biennuel après votre rencontre avec votre médecin. De cette façon, vous pourrez pleinement profiter de cette nouvelle disposition de la convention collective.

Autre nouveauté, l'article 14 convient maintenant que lorsque des policiers sont hébergés pour le travail, ceux-ci doivent profiter d'une chambre privée qu'ils n'auront pas à partager.

19.02 – Remise d'un congé hebdomadaire

Au paragraphe 19.02, les parties ont tenté de rendre plus pratique la remise d'un congé hebdomadaire. Ainsi, dans le cas où le Service doit un congé hebdomadaire à un policier, ce congé doit être repris dans le même 35 jours ou dans **les 2 prochains 35 jours**. Dans le cas où malgré cela, le congé n'a pas pu être repris, il sera versé dans la banque d'accumulés. Si cette banque cumule déjà le maximum de 112,5 heures, le congé sera alors directement payé à 100 %.

32 – Indemnité pour pièce d'uniforme

L'article 32 permet maintenant à l'agent enquêteur, au sergent détective et au Lieutenant détective qui bénéficient de l'indemnité vestimentaire de l'utiliser en partie pour se procurer des pièces d'uniforme utiles à leurs fonctions. La procédure, plutôt simple, exige de faire confirmer par le gestionnaire l'utilité des pièces désirées. Le policier a ensuite accès au catalogue prédéterminé pour sa fonction.

Ménage dans les griefs

La fin 2023 a été le théâtre d'un impressionnant effort en matière de règlements de griefs! La Fraternité et l'Employeur peuvent être fiers du travail accompli : une quinzaine de griefs ont trouvé la voie d'un règlement, évitant ainsi non seulement des coûts importants, mais également les désagréments et les impacts négatifs des procédures et de l'arbitrage!



Vos assurances

Assurance voyage Beneva

Lorsque vous prévoyez un voyage, prenez soin de vérifier les avertissements du gouvernement canadien afin de vous assurer que votre destination est sécuritaire en visitant le site suivant :

<https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>.

Sachez que le niveau de risque fluctue dans le temps, il vous est donc recommandé de vérifier une première fois avant de réserver votre voyage ainsi qu'une seconde fois avant votre départ. Advenant qu'avant votre départ, le niveau d'avertissement passe au 4, soit d'éviter tout voyage dans cette destination, vous pourriez être éligible à l'annulation voyage.

Votre couverture d'assurance voyage collective offre une couverture pour une durée de 90 jours. Lorsque vous voyagez pour une plus longue période, vous pouvez vous adresser à Sécuriglobe pour obtenir une couverture pour la durée restante de votre voyage à la ligne téléphonique dédiée au groupe de la FPPM, soit le 888 222-8751. Ils seront en mesure de vous offrir une couverture selon vos besoins et à un prix concurrentiel.

Votre état de santé

L'assurance voyage couvre les accidents, les blessures et les conditions médicales subites et inattendues. Ainsi, il est très important de vous assurer de la stabilité de votre état de santé avant de partir en voyage. En effet, les frais liés à une condition médicale connue ou en investigation avant le départ pourraient ne pas être admissibles en cas d'imprévu. Il est important de noter qu'un médecin de famille et un assureur peuvent avoir des critères différents pour définir la stabilité d'un état de santé. En cas de doute quant à votre assurabilité, vous devriez contacter CanAssistance au 1 855-635-9460 suivi de l'option 1.

Pour toute questions administratives sur l'assurance voyage, vous pouvez appeler aux numéros suivants : **1 877-651-8080 option #4**. Il est également possible d'obtenir des réponses sur votre couverture via *Espace client Beneva*.

Lors d'un accident, il est important de d'abord communiquer avec Can-Assistance aux numéros suivants : Canada et États-Unis 1-800-465-2928 ou ailleurs dans le monde à frais virés au 514 286-8412. Ils seront en mesure d'ouvrir votre dossier et vous orienter vers les établissements médicaux appropriés.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Johnny Primiani



Soumettre une réclamation d'assurance voyage

La façon la plus sécuritaire de soumettre une réclamation d'assurance voyage est par le dépôt sécurisé via le site sécurisé de Canassistance : canassistance.com/assures/dépôt. Lorsque soumis, vous recevrez un numéro de confirmation vous permettant de faire un suivi.

Trouver un professionnel de la santé fiable

Il est important de vérifier si un professionnel de la santé est reconnu par la FPPM pour être admissible à un remboursement par votre régime. Vous pouvez utiliser l'outil « **Trouver un professionnel de la santé** » sur le site intranet des assurances dans « **Services en ligne GSC** » pour trouver un professionnel de la santé reconnu. La base de données contient les professionnels de la santé répondant aux normes de GSC en matière de fiabilité et qui sont en règle auprès de l'organisme de réglementation ou de l'association professionnelle.

De plus, il est important de vérifier si votre médicament d'ordonnance est couvert par votre régime dans « **Mes Garanties/ Visualiser ma couverture/Médicaments d'ordonnance** ». Le régime applique les règles de la régie de l'assurance maladie du Québec pour les médicaments.



« Service en ligne GSC » vous permet de :

- > Soumettre une réclamation paramédicale
- > Soumettre une réclamation dentaire
- > Simuler une couverture paramédicale
- > Trouver un professionnel de la santé
- > Simuler une couverture médicament
- > Voir l'historique des réclamations
- > Voir les relevés des réclamations ainsi que les plans de traitement (dans le menu : *Mes demandes de prestations*). Ceux-ci indiquent dans le bas, les montants utilisés des catégories réclamées depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours
- > Imprimer votre Carte d'identification électronique

N'oubliez pas qu'en vertu d'une loi provinciale, tous vos dépendants doivent être assurés par un régime d'assurance maladie collective. S'il s'agit d'un enfant, il doit être assuré par votre régime ou celui de votre conjoint(e), et ce, dès la naissance.

Il est donc important d'apporter les modifications à votre couverture, lors de certains événements de vie tels que :

- > Changement d'état civil (séparation ou nouveau conjoint)
- > Naissance
- > Couple de policier/policière de la Ville de Montréal pour les membres actifs (vous permettant ainsi de bénéficier d'une cotisation réduite pour l'assurance maladie)
- > Séparation de couple de policier/policière de la Ville de Montréal

Inkblot

Le service Inkblot vous offre la possibilité de rencontrer en visioconférence un professionnel de la santé mentale, admissible à un remboursement. Utilisez le lien suivant pour accéder au service :

therapieinkblot.com/fppm et cliquez sur « Lancez-vous » pour vous inscrire. Afin d'obtenir du soutien technique sur la plateforme ainsi que le service, vous pouvez adresser vos demandes à l'adresse courriel suivante : **Soutien@therapieinkblot.com**.

Votre régime d'assurance maladie rembourse 50% des séances pour les professionnels de la santé mentale tels que : psychologue, psychothérapeute, psycho-éducateur, travailleur social, thérapeute conjugal et familial et sexologue. Le maximum annuel s'élève à 1 000 \$ par année civile pour l'ensemble des professionnels de cette catégorie pour les membres actifs et 500 \$ par année pour les membres retraités.

Maple et Headspace

Maple est un service de télémédecine offert à tous les membres actifs, retraités de moins de 65 ans ainsi que leurs dépendants. Il s'agit d'une plateforme de soins de santé offrant un accès virtuel rapide et pratique à un médecin. Pour créer votre compte visitez le site : getmaple.ca/greenshield. Entrez votre numéro de certificat incluant les lettres FPP et terminant par -00, ce numéro figure sur votre carte d'assurance FPPM. Pour un accès pratique, téléchargez l'application Maple. Lors de votre inscription, vous recevrez un courriel de consentement de

Maple auquel vous devrez donner suite afin de pouvoir accéder au service. Pour tout soutien technique sur le service, vous pouvez adresser vos questions par courriel à l'adresse suivante: **support@getmaple.ca**

Headspace donne accès à des centaines de méditations dirigées et d'exercices pour améliorer le bien-être mental et le sommeil, diminuer le stress et développer la résilience. L'application vous aide à passer toute la journée en pleine conscience. Vous devez préalablement être inscrit à Maple pour accéder à ce service et avoir accepté le courriel de consentement. Vous recevrez un courriel d'inscription Headspace environ deux jours après avoir donné votre consentement. Lors de la création de votre compte Headspace, utilisez la même adresse courriel que celle que vous avez utilisée pour créer votre compte Maple. Après inscription, vous pouvez télécharger l'application Headspace sur votre iPhone/iPad ou appareil Android.

Si vous éprouvez des difficultés à accéder gratuitement à votre compte Headspace, visitez le site :

<https://work.headspace.com/mapleb2b/member-enroll> et sélectionner « Oui, je possède déjà un compte Headspace »

Vous pouvez également adresser vos questions à l'adresse suivante :

support@getmaple.ca.

Régime canadien de soins dentaires

Le gouvernement canadien a mis en place un régime de soins dentaire permettant d'offrir à tous les Canadiens n'ayant pas accès à une couverture d'assurance dentaire d'y adhérer. L'assurance collective dentaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal offre l'assurance à tous les policiers actifs, retraités ainsi que les veuves. **Il n'est pas possible de renoncer à cette assurance collective pour adhérer à celle du gouvernement canadien.** Toutefois, il n'est pas obligatoire d'être assuré en assurance dentaire. Si vous n'êtes pas assuré en assurance dentaire avec la FPPM et que vous désirez y adhérer, veuillez communiquer avec le département des assurances afin de compléter les documents nécessaires. À titre informatif, le coût par rente pour les retraités et veuves s'élève à 28.40 \$ pour une protection individuelle et 56.72 \$ pour une protection couple.

Pour toutes interrogations au sujet de vos services d'assurance, visitez notre intranet d'assurances au :

<https://assurances.fppm.qc.ca>

Santé et sécurité au travail : des responsabilités communes

Dans le dernier numéro de la Flûte, vous appreniez l'arrivée à la Fraternité de deux nouveaux représentants à la prévention, Marie-Hélène Bizier et moi-même, Olivier Prévost, qui venons compléter l'équipe composée du vice-président à la prévention et aux relations avec les membres, Fayçal Djelidi, et du représentant à la prévention, Stéphane Dumont. Vous vous êtes peut-être posés les questions suivantes : à quoi sert un représentant à la prévention ? Dans quelle mesure peuvent-ils améliorer ma santé et ma sécurité au travail ?

Sans vous encombrer d'interminables notions juridiques, ce que vous devez retenir est que nous sommes des représentants des employés, donc, de vous. Les experts des différentes fonctions de l'organisation, les experts des différents équipements, c'est vous, car c'est vous qui effectuez les tâches et utilisez les équipements à longueur de semaine. Il est donc primordial que votre contribution enrichisse nos compétences et nos connaissances.

La santé et la sécurité au travail sont des responsabilités communes qui impliquent chacun et chacune d'entre nous. C'est d'ailleurs pourquoi il existe un comité local de santé et de sécurité au travail dans chaque unité. Ce comité dont font d'emblée partie votre délégué et votre commandant, a comme respon-

sabilité de s'attaquer aux enjeux locaux et de nous informer des enjeux qui entraînent des répercussions plus importantes et des enjeux que le comité n'est pas en mesure de régler. C'est à travers ce comité que je vous invite à participer à la gestion de la santé et sécurité au travail en soumettant vos commentaires, vos observations ou vos suggestions.

Pour différentes raisons telles qu'une problématique personnelle, il est possible que vous jugiez nécessaire de nous contacter directement. Vous pouvez le faire par notre adresse courriel sstfppm@fppm.qc.ca ou via nos coordonnées professionnelles. C'est avec plaisir que nous échangerons avec vous et évaluerons dans quelle mesure nous pouvons contribuer à améliorer la situation.



Marie-Hélène Bizier, Stéphane Dumont et Olivier Prévost, représentants à la prévention de la santé et la sécurité au travail

Nous analysons et discutons avec l'organisation des différentes problématiques tout au long de l'année. De plus, lors du comité paritaire obligatoire se réunissant de façon statutaire aux trois mois, nous effectuons une revue des dossiers en cours afin de nous assurer que des mesures concrètes soient déterminées et appliquées pour tenter d'éliminer tous les risques à la source tels que le prévoit la Loi sur la santé et sécurité au travail. Il s'agit d'un travail colossal, de longue haleine et hautement important considérant que nous occupons un métier difficile, dangereux et essentiel pour la société. Comme policier, nous acceptons de nous exposer à certains risques en échange d'un engagement tacite de notre employeur de faire tout en son pouvoir pour éviter que notre travail impacte négativement notre santé.

Cet élément est au centre de notre mandat, soit faire tout ce que l'on peut pour s'assurer du respect de cet engagement. La santé et la sécurité au travail sont des responsabilités partagées et nous souhaitons la contribution de chacun et chacune d'entre vous!

Olivier Prévost

sstfppm@fppm.qc.ca

Marie-Hélène Bizier

MHB@fppm.qc.ca

Stéphane Dumont

stephaned@fppm.qc.ca

Olivier Prévost

olivierp@fppm.qc.ca

Les psychologues et l'Équipe multidisciplinaire post-incident

L'équipe de psychologues du programme d'aide au personnel policier, un programme paritaire du SPVM et de la Fraternité, travaille depuis plus de 30 ans à vous accompagner, et ce, tant au niveau personnel que professionnel. L'une des sphères d'activité du PAPP est de soutenir le personnel policier face aux incidents critiques. Les collaborations avec la section *emploi de la Force* (maintenant *Section Développement des compétences en interventions policières - SDCIP -*) et le module de pairs aidants MISE ont permis aux psychologues d'optimiser le rétablissement des policiers et policières à la suite d'incidents critique.

Découlant de cette collaboration et du désir de vous offrir le meilleur soutien possible, la section Emploi de la force, le PAPP et le MISE se sont associés pour créer l'Équipe multidisciplinaire en post-incident (ÉMPI) il y a maintenant deux (2) ans.

L'Équipe multidisciplinaire en post-incident (ÉMPI) vise à répondre aux différents besoins identifiés à la suite d'un incident critique, et d'intervenir auprès des policiers impliqués.

L'expertise combinée de ces diverses unités permet d'offrir un soutien global à la poursuite ou la reprise des activités policières.

L'intervention a donc pour objectif d'assister le rétablissement à la suite d'un événement ayant un impact sur la confiance ou les capacités d'une personne. Par exemple, un policier ou une policière pourra avoir besoin de prendre le temps de retourner sur le lieu de son intervention pour intégrer une partie de ce qu'il ou elle a vécu. Encore, le besoin peut être de recalibrer l'hyper vigilance qui découle de ce type d'événement. Dans un tel cas, la patrouille progressive avec le module MISE peut devenir une option intéressante où le policier choisit graduellement ses appels.

Le rôle du psychologue impliqué dans une prise en charge post-incident sera de déterminer les besoins, les moyens et la séquence optimale pour favoriser le rétablissement. La collaboration du psychologue est toujours faite avec le consentement (et l'autorisation) du policier à ce que le psychologue s'implique dans ce processus.



Louis-François Fortin, Psychologue et chef de section, Programme d'aide au personnel policier

De l'intervention à la prévention : formation « Préparation à l'incident critique »

L'ÉMPI diffuse actuellement la formation « Préparation à l'incident critique » animée par un membre du PAPP, du module MISE et de la SDCIP (anciennement emploi de la Force). Les séances abordent les aspects de préparation mentale afin de mieux traverser les incidents critiques. Sous forme de présentation, discussion et partage, il s'agit d'une occasion unique d'apprendre de l'expérience vécue par vos collègues. La FPPM accueille présentement cette formation dans ses locaux et l'inscription se fait par SIGAL.

Comment contacter l'équipe ?

Équipe Multidisciplinaire
Post-Incident ÉMPI :

- > Par téléphone (boîte vocale): **0-9856**
- > Par courriel: **post_incident@spvm.qc.ca**

En tout temps et pour tous

- > Pour prendre un rendez-vous avec un psychologue du programme d'aide au personnel policier : **514 280-9271**

Implanté en mars 1990, le Programme d'aide au personnel policier (PAPP) a été développé grâce aux efforts conjoints du Service de police de la Ville de Montréal et de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Depuis, notre mission a consisté à offrir des services de consultations psychologiques de qualité, de soutien et de prévention.

Section Développement des compétences en interventions policières – SDCIP – (Emploi de la force)		Module Intervention soutien employé(e)s – MISE –	Programme d'aide au personnel policier
MAÎTRES INSTRUCTEURS	INSTRUCTEURS		PSYCHOLOGUES
Anick Neufeld	Andréanne Levesque	Vicky Rogoswky-Tremblay, SGT	Louis-François Fortin
Alain Aquilino	Carl Busseau	Jacynthe Joly, AGT	Isabelle Gamache
Mathieu Labelle	Richard Paquette	Michel Seyer, AGT	Alexandre Carle
Sylvain Asselin	François Bélanger	Stephanie Martin, AGT	Hugues Vigneau
François Landreville	Sébastien Champoux	Pascal Gagnon, AGT	Marie-Pier Vezina
Pierre-Yves Lecompte			Catherine-Emmanuelle Drapeau
Mathieu Labelle			

Revue de l'année 2023 et regard sur 2024

Le début de l'année est un moment propice pour traiter de certains sujets d'intérêt pour la communauté policière. Ces sujets touchent notamment la santé et sécurité au travail, le harcèlement psychologique et la déontologie policière.

Présomption de stress post-traumatique

Le 6 octobre 2021, la nouvelle présomption de stress post-traumatique prévue à la *LATMP* est entrée en vigueur.

L'objectif de la présomption était de faciliter la reconnaissance du diagnostic chez les travailleurs qui exercent « *un travail impliquant une exposition de manière répétée ou extrême à une blessure grave, à de la violence sexuelle, à une menace de mort ou à la mort effective, laquelle n'est pas occasionnée par des causes naturelles* »¹.

Parmi ces travailleurs, nous pouvions penser aux policiers et policières. Force est de constater que depuis la modification, la majorité des décisions ne se prononcent pas sur l'application de la présomption et continuent d'appliquer les dispositions précédentes à la réforme.

Néanmoins, un courant jurisprudentiel semble se développer au sein du Tribunal administratif du travail afin d'être plus sensible au contexte particulier des premiers répondants (policiers, ambulanciers, pompiers, etc.) et au fait que leur milieu de travail ne doit pas être un frein à la reconnaissance d'une lésion professionnelle de nature psychique. Selon ce courant, il n'est plus nécessaire de démontrer le caractère objectivement traumatisant de l'événement mais plutôt de démontrer que cet événement comporte un caractère objectivement particulier, singulier, anormal ou inhabituel². Il faut rester attentifs à l'évolution de ce cadre d'analyse qui, nous l'espérons, peut permettre d'éviter la banalisation du caractère traumatique des situations vécues au quotidien par les policiers et policières.

¹ *Règlement sur les maladies professionnelles, A-3.001, r.8.1.*

² *Services préhospitaliers Paraxion inc. et B., 2023 QCTAT 3654.*



M^e Jean Paul Romero, RBD avocats

Harcèlement psychologique : CNESST et arbitrage de griefs

La relation entre l'indemnisation par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après « CNESST ») et l'arbitrage de griefs dans un contexte de harcèlement psychologique nécessite d'être commentée.

Il est possible pour un salarié qui se croit victime de harcèlement psychologique de cumuler deux recours fondés sur la même trame factuelle, soit une réclamation à la CNESST et un grief. Dans l'éventualité où le salarié est reconnu et indemnisé en vertu de la *LATMP* comme étant victime d'une lésion professionnelle, le Tribunal saisi du grief sera limité quant aux réparations financières qu'il pourra accorder.

Dans l'affaire *Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'hôtel Gouverneur de Trois-Rivières - CSN*³, l'arbitre conclut que si le salarié fait l'objet d'une indemnisation en vertu de la *LATMP* découlant des mêmes faits que ceux à l'origine du grief, l'arbitre

perd sa compétence quant à l'octroi d'une indemnité salariale et de dommages de nature pécuniaire (moraux et punitifs).

Cette restriction ne s'applique que pour la période au cours de laquelle le salarié est reconnu victime d'une lésion professionnelle par la CNESST. Des dommages peuvent être accordés par l'arbitre pour des événements survenus à l'extérieur de cette période ou jugés non liés à la lésion professionnelle.

Par conséquent, la compétence de l'arbitre se limite notamment à ordonner à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le harcèlement et à rendre toute autre ordonnance de nature à sauvegarder les droits du plaignant. La jurisprudence reconnaît dans certaines circonstances une exception à ce principe pour l'atteinte à la réputation.

³ 2023 CanLII 8409.

Sujet à surveiller en 2024

En octobre 2023, la *Loi sur la police*⁴ a fait l'objet de modifications en matière déontologique et particulièrement sur la procédure de conciliation, par l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues*⁵ (ci-après « *PL 14* »). Ces modifications entrent en vigueur le 5 octobre 2024.

Le *PL 14* modifie le traitement des plaintes alléguant une conduite discriminatoire d'un policier. Pour ce type de plainte, la tenue d'une conciliation est maintenant à la discrétion du plaignant. En cas de refus, le Commissaire à la déontologie policière doit tenir une enquête. Il en est de même en cas d'échec de la conciliation.

Rappelons qu'avant le *PL 14*, toute plainte était soumise à la conciliation, à moins que le plaignant ne s'y oppose en expliquant par écrit ses motifs. Le Commissaire pouvait

rejeter la plainte s'il estimait que ces motifs n'étaient pas valables. En cas d'échec de la conciliation, le conciliateur rédigeait un rapport faisant état du déroulement et le transmettait au Commissaire. Sur la base de ce rapport, le Commissaire rendait une décision, soit de fermer le dossier ou de décréter la tenue d'une enquête.

Divers questionnements émanent de ces modifications. En effet, l'objectif de la conciliation est de rechercher un règlement satisfaisant pour les deux parties. Or, en considérant qu'une enquête sera automatiquement déclenchée en cas de refus ou d'échec de la conciliation pour une plainte alléguant une conduite discriminatoire, il y a lieu de se questionner à savoir si cet objectif continuera d'être réellement recherché? Nous resterons à l'affût de l'évolution de cette situation.

⁴ RLRQ, c. P-13.1, notamment les articles 147.1, 165 et 171.

⁵ LQ 2023, c. 20.



Améliorer le sommeil et la santé mentale et réduire le stress

Par l'intermédiaire de Maple, les employés bénéficient également d'un accès exclusif à Headspace Plus, une solution scientifique, facile à utiliser, qui comprend plus de 1 000 heures de méditations guidées et d'exercices de pleine conscience pour améliorer le bien-être mental.

32 %

Une diminution de 32 % du stress après 30 jours d'utilisation de Headspace.

46 %

Une diminution de 46 % des symptômes de dépression après 8 semaines d'utilisation de Headspace.

31 %

Une diminution de 31 % des symptômes d'anxiété après 8 semaines d'utilisation de Headspace.

16 %

Une augmentation de 16 % des émotions positives après 10 jours d'utilisation de Headspace.

Favoriser le sommeil, le bien-être mental et la réduction du stress avec Headspace

Il a été démontré que la pleine conscience contribue à la réduction du stress, à l'augmentation de la résilience et à un sommeil plus profond. Headspace est un guide personnel vers la pleine conscience. On y trouve des centaines de méditations dirigées et d'exercices pour améliorer le bien-être mental.

La méditation

Des méditations dirigées sur des sujets comme le stress, l'estime de soi et la résilience



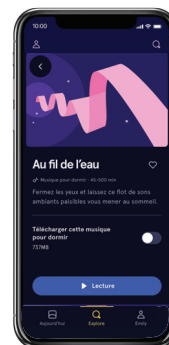
Les sélections du jour

Des outils personnalisés et des recommandations concernant le bien-être mental



Le sommeil

Balados, musique et pistes audio favorisant un sommeil réparateur



INVITATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES



Mardi, 16 avril 2024 à 10 h



Club de Golf Métropolitain

9555, boulevard du Golf
Montréal (Québec) H1J 2Y2

**FORMULE
HYBRIDE**

L'assemblée générale annuelle de la Caisse se tiendra en mode hybride, soit en virtuel et en présentiel.

Un rendez-vous à ne pas manquer !

Surveillez nos prochaines communications au
www.caisse-police.com



Desjardins

Caisse des policiers et policières



NOUVELLE MESURE FISCALE

Épargnants FTQ et CSN



Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle mesure fiscale est entrée en vigueur pour les épargnants aux Fonds de solidarité FTQ et à Fondation (CSN) ayant un revenu imposable de plus de 112 655 \$ en 2022.

Pour les membres concernés, cela signifie qu'il ne sera plus possible de bénéficier des crédits d'impôt de 30 % (soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral).

Contactez Caisse-Police dès maintenant pour :



revoir votre stratégie d'épargne et de placement



514.847.1004
ligne téléphonique dédiée : 1.877.847.1004
Poste 772 2062



CaissePolice



1.877.847.1004/514.847.1004



caisse-police.com



**Association
athlétique et sportive**
Sylvain Bois, président

Tournoi de Hockeyfrat 2023

Du 26 au 29 octobre dernier avait lieu à l'aréna St-Michel de Montréal une nouvelle édition du tournoi Hockeyfrat!



L'équipe championne 2023 est le PDQ 20! Félicitations aux deux équipes!

Premièrement, j'aimerais remercier les capitaines d'avoir répondu positivement à l'inscription de leurs équipes respectives. C'est avec beaucoup de reconnaissance que je salue vos efforts et votre confiance pour l'organisation du tournoi Hockeyfrat 2023!

Nous avons 14 équipes inscrites et chaque équipe était assurée de jouer 3 parties! La grande finale opposait le PDQ 20 au PDQ 21.

Dans le but que davantage de parties soient jouées, j'avais décidé de faire une *Finale consolation* pour cette édition du tournoi. Les deux équipes finalistes de la Finale consolation étaient le C/O Sud et les Stup Ouest.

J'aimerais également remercier la Fraternité (Laurent Lisio) et la Caisse des Policiers (Alexandre Lebrun) pour leur présence lors des parties *Finale consolation* et *Finale Montréal*. Sans le support de nos organisations, il serait difficile d'organiser de tels événements.

Un merci particulier aux bénévoles... sans eux, aucun événement, ne serait possible.



L'équipe championne Consolation est les Stup Ouest! Félicitations aux deux équipes!



De gauche à droite, Guy Rodrigue, Laurent Lisio, Alain Bernier, Sylvain Bois, Marie-Josée St-Amour, François Robillard, Alexandre Lebrun, Elena Hadsipantelis et Stéphane Hadsipantelis.



Arbitres et François Robillard (Marqueur)

Les 14 équipes inscrites...



APOD (STEVE DASSYLVA)



ACCES (GIUSEPPE CIPOLLA)



GTI (ALEXANDRE D'AMOUR)



C-O NORD (VINCENT RODIER)



PDQ 26 (FRANCIS LALANDE)



PDQ 20 (ÉRIC LABAD)



PDQ 21 (NASHED RAMSEY)



C/O Sud (MAXIME RANGER)



Stup OUEST (RAPHAËL ROUTHIER)



C/O EST (YVES GUILLETTE)



SURVEILLANCE PHYSIQUE (PHILIPPE DOSTI)



PDQ 23 (MAXIME GRENIER)



DCO (DAVID LESSARD)



SIS SUD/OUEST (GUILLAUME COUTURE)

Merci à tous pour votre participation et à bientôt !

Tournoi de Balle donnée 2024

Les 27 et 30 mai ainsi que les 3 et 6 juin sont les dates pour des prochaines rencontres de balle donnée.

Nous n'accepterons que 4 équipes par jour, lesquelles se disputeront chacune 3 parties.

Pour y participer vous devez compléter le coupon pour votre équipe (un seul coupon pour l'équipe).

Les 4 premières équipes inscrites à chacune des dates auront priorité.

Les coûts d'inscription sont de 200 \$ pour l'équipe.

COUPON D'INSCRIPTION POUR LE TOURNOI DE BALLE DONNÉE 2024

Inscription: 200 \$

Équipe:

Date choisie:

Nom: Prénom:

Lieu de travail:

Courriel personnel:

Cellulaire:

Faire parvenir le coupon d'inscription à l'attention de Sylvain Bois, **Association athlétique et sportive FPPM**



Yvan Côté, président

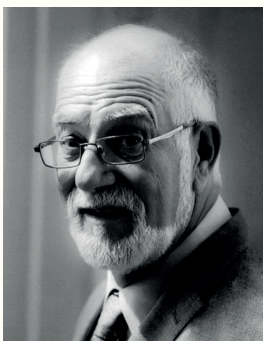
« *The show must go on* »

Quelle fin d'année 2023! En effet, l'automne fut très occupé avec une quinzaine de concerts dans des résidences ou églises. Je dois avouer bien humblement que ce fut un succès sur toute la ligne. Les nouveaux choristes ont démontré beaucoup d'intérêt et de rigueur.

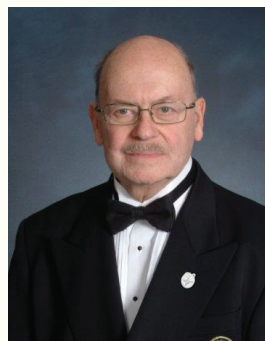
Par contre, nous n'avons pas été épargnés par les malheurs. Même si la Symphonie vocale est vieillissante, il est toujours difficile de voir quelqu'un nous quitter pour cause de maladie ou, pire encore, à cause d'un décès. C'est ce qui nous est arrivé. Tout d'abord André Cardinal, un choriste du module Basse qui a chanté avec nous une vingtaine d'années est décédé subitement en juillet. Il était âgé de 72 ans. Ensuite, Michel Pilon, un bon choriste du module Ténor, n'est pas revenu cet automne à cause de problèmes de santé. Il a toutefois subi une intervention et son état s'améliore de jour en jour. Plus tard, Régent

Piché, un ex-choriste ayant quitté en 2014 après 35 ans au module Basse s'est éteint le 16 décembre 2023 à l'âge de 92 ans. Finalement, Émile Bisaillon, un choriste actif du module Baryton et qui a chanté avec nous tout l'automne s'est vu diagnostiqué un cancer agressif au cerveau et est décédé le 3 janvier dernier.

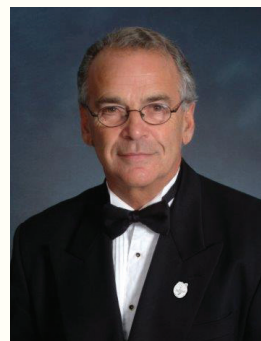
Au moment où vous lirez ces lignes, nous aurons chanté aux funérailles d'Émile Bisaillon le samedi 27 janvier 2024 à Laval. Les funérailles de M. Piché auront eu lieu ultérieurement.



André Cardinal



Régent Piché



Émile Bisaillon



Jours meilleurs

Dans un autre ordre d'idées, votre Symphonie vocale continue de pratiquer, de performer et de s'illustrer partout où elle passe. Nous pratiquons présentement nos pièces pour notre concert biennal 2024 qui se tiendra le samedi 27 avril à 19 h 30 et le dimanche 28 avril à 14 h au Théâtre Leonardo da Vinci de Saint-Léonard. Le prix des billets est de 30 \$, ils s'envolent rapidement et il semble que nous serons à guichet fermé encore cette année. Si vous désirez des billets, communiquez vite avec moi au 514 258-0475.

Avant notre concert biennal, nous aurons la chance de tester nos pièces devant public. Le 8 mars, nous sommes à la résidence Le Marronnier de Laval, le 26 mars à la résidence Terrasses Versailles de Ville

d'Anjou et le 17 avril à la résidence Jazz Longueuil. Toutes ces prestations nous permettront d'arriver prêts pour le concert biennal 2024.

Vous pourrez être informés en consultant le site Facebook de la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

Venez assister à une pratique du lundi soir à 19h00 à la Fraternité ! Vous pourrez prendre connaissance de notre répertoire et constater que nous avons beaucoup de plaisir ensemble. On tient ça simple ! Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est ouverte toute grande et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, juste le goût de chanter. Si vous désirez des informations, appelez-moi : Yvan Côté, 514 258-0475.



Vous avez le cœur à chanter?

Joignez-vous à nous !

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter!

Notre mission première est d'avoir du plaisir et de faire plaisir par le chant !

Vous n'avez pas besoin de connaissances en musique, seule l'envie de partager votre passion avec vos consœurs et confrères est requise ! Vous participerez dans la mesure de vos capacités.

Passez seul ou en groupe à l'une de nos pratiques ! Une simple visite de quelques minutes pourrait vous emballer !

Nos pratiques ont lieu les lundis soir et font relâche durant l'été. Les concerts sont déterminés selon la demande.

La Symphonie Vocale est l'une des seules chorales en Amérique du Nord composée uniquement de policiers et policières actifs ou retraités relevant d'un seul corps de police. La Chorale a même été reconnue par l'Assemblée Nationale en 2016 !

Notre mission première est d'avoir du plaisir mais aussi de faire plaisir par nos chants aux gens qui assistent à nos concerts, requièrent nos services pour des causes communautaires, ou, lorsque demandé, lors de funérailles de policiers et policières de Montréal (actifs ou retraités).

Yvan Côté
Président
514 258-0475

Martin Lemieux
VP Secrétaire
514 608-8156

symphonie@fppm.qc.ca

**SUIVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK**

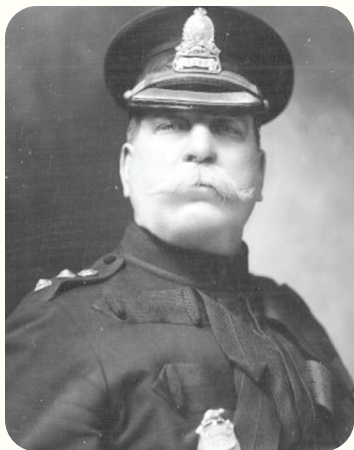


 **Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**

Saviez-vous que...

IL Y A 100 ANS :

- > Le premier ministre du Canada est William L. Mackenzie King.
- > Le premier ministre du Québec est Alexandre Taschereau.
- > Le maire de Montréal est Médéric Martin jusqu'au 7 avril, alors que Charles Duquette est élu.



- > Le chef de police de Montréal est Pierre Bélanger (1919 à 1928).
- > L'effectif policier est de 1 126 hommes.
- > La population de la ville de Montréal était d'un peu plus de 903 000 habitants.

1^{ER} AVRIL : l'attaque d'un convoi blindé transportant de l'argent pour la Banque d'Hochelaga, sur la rue Ontario, à l'est d'Iberville à Montréal, fait deux morts. Les bandits survivants repartent avec un butin d'environ 246 000 \$.

5 MAI : huit individus sont arrêtés et comparaissent pour ce crime survenu le 1^{er} avril. Le chef de la bande est Louis Morel, un ex-policier de Montréal, que l'on dit associé à des membres de la pègre italienne. Les preuves sont insuffisantes, mais l'un des hommes visés, Ciero Nieri, se met à table, et, avec l'aide et le support du Laboratoire de sciences judiciaires dirigé par Wilfrid Delorme, son créateur, sept d'entre eux sont reconnus coupables.

24 OCTOBRE : les quatre individus qui sont reconnus coupables des meurtres, dont Louis Morel (Morello), sont pendus à la prison de Bordeaux et les trois autres sont sentenciés à la prison à perpétuité. Pour sa part, le délateur repentant Nieri sera libre de retourner dans son pays natal, où il sera assassiné quelques temps après.

LE 14 JUILLET débute le congrès de l'Association internationale des chefs de police à l'hôtel Mont-Royal, lequel accueillera 600 délégués de partout en Amérique.

LE 25 AOÛT l'hôpital Notre-Dame de Montréal est officiellement inauguré.

QUELQUES DÉTAILS DU TEMPS

- > La très grande majorité des policiers patrouillent toujours à pied. Il y a par contre deux motos avec caisse annexe attachées à chacun des postes de police et qui peuvent se déplacer rapidement pour des raisons d'urgence avec deux autres collègues à bord, dont l'un dans la nacelle et l'autre assis sur le coussin fixé sur l'aile arrière.
- > Il n'y a aucun réseau de communication, outre les boîtes d'urgence / boîtes de rue, afin de rester au courant des événements se produisant aux alentours ou pour demander de l'aide.
- > Même s'il existe quelques autopatrouilles, elles ne patrouillent qu'un secteur précis, soit le quartier des affaires où les grandes banques sont situées, et à des heures très précises.

EN OCTOBRE : le juge Louis Coderre est mandaté par le gouvernement provincial pour enquêter sur la police de Montréal. Suite à cette enquête, quelques hauts gradés du SPM seront congédiés, rétrogradés ou suspendus. Au cours des années subséquentes, ses recommandations



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal



apporteront des changements positifs au sein du Service, en particulier au niveau de sa gestion et de sa structure.

Cette enquête vit le jour à la suite de plusieurs incidents. Il y a d'abord eu le fameux attentat du tunnel de la rue Ontario est, puis une tentative de la part du comité exécutif de se charger à lui seul d'enquêter sur les allégations de corruption et de collusion entre la pègre et la police de Montréal. C'est ce dernier incident qui, avec la montée de la colère publique, força le gouvernement provincial à instituer la commission royale d'enquête.

Dans la deuxième partie de son rapport, le Juge Coderre considère les causes générales, tant internes qu'externes au Service de police, ayant entraîné cette situation. La troisième partie du rapport

Coderre contient plusieurs suggestions et recommandations, lesquelles, comme le mentionnait le juge enquêteur, peuvent être résumées sous les deux propositions suivantes :

- > Donner au corps de police un chef qualifié.
- > Lui donner les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions sans entraver son action.

Sur une note plus conviviale, en 1924, un bon repas au restaurant coûtait 0,40 \$.

Clin d'œil à 1954

- > Le premier ministre du Canada est Louis St-Laurent.
- > Le premier ministre du Québec est Maurice Duplessis.
- > Le maire de Montréal est Camilien Houde, ensuite remplacé par Jean Drapeau.

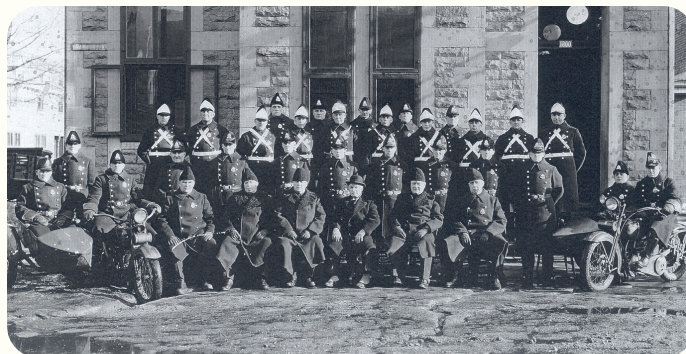


- > Le président de la Fraternité des policiers de Montréal est Jean-Paul Lapointe.
- > Le chef de police de Montréal est Thomas Leggett (1954/56).
- > La population de Montréal est de 1 585 000 habitants.

2004 : 50 ans plus tard

- > Le premier ministre du Canada est Paul Martin.
- > Le premier ministre du Québec est Jean Charest.
- > Le maire de Montréal est Gérald Tremblay.
- > Le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal est Georges Painchaud.
- > Le directeur du SPVM est Michel Sarrazin.
- > La population de l'île de Montréal approche les 2 000 000 d'habitants.

Société du musée de la police



Effectif policier	1954	2004
Directeur	1	1
Directeur adjoint	1	2
Assistant directeur	3 (dont 1 à la Sûreté)	8
Inspecteur chef	1	11
Inspecteur	5	14
Assistant inspecteur		48 90 (commandants)
Capitaine détective	12	1
Lieutenant détective	22	62
Sergent-détective	237	548
Capitaine	15	0
Lieutenant	105	54
Sergent	141 (dont 2 sergentes)	438
Constable	1 698 (16 policières)	2 982 (+139 temporaires)
Employés civils		
	Surintendant: 1	Cadres: 71
	Assistant surintendant: 1	Professionnels: 41
	Garde-malade: 6 (dont une chef)	Cols bleus: 47
	Matronne: 5	Cols blancs: 607
	Médecin vétérinaire: 1	Brigadiers: 522
	Secrétaires/commis: 134	
Grand total d'employés	2 404	5 499

Données criminelles	1954	2004
Homicides	19	42
Voies de faits graves	88	134 (tentatives de meurtre)
Viols	8	1 607
Vols qualifiés	135	4 300
Introductions par effraction	505	19 577
Vols d'autos	398	13 713
Fraudes	105	6 022
Armes	43	281
Narcotiques	5	2 846
(Loi aliments & drogues)		
Prostitution	237	1 417
Dans maisons de jeu	147	Inconnu
Autres lois fédérales	1 239	
(facultés affaiblies - menaces)	2 142	



	1954	2004
Nombre de véhicules automobiles	275	Non disponible
Nombre de motos	101	Non disponible
Nombre d'appels	186 610 (+18 567 en patrouillant	433 219 (appels placés au 911: 894 614)

Données statistiques sur la circulation	1954	
Accidents de circulation impliquant un véhicule moteur	20 723	(dont 609 impliquant des bicyclettes)
Accidents mortels	104	(dont 72 piétons et 1 cycliste)
Accidents de circulation au cours desquels des piétons ont été blessés	2 847	

Note : aucune donnée relative aux accidents routiers sur le territoire n'a été mentionnée dans les quatre différents rapports annuels de 2004

Une statistique que l'on retrouve dans le rapport annuel de 1954 et qui est pertinente avec notre réalité actuelle est celle du nombre d'événements relatifs à la **protection accordée par les postes de police de Montréal***, à savoir: 18 225.

**Sans abris et/ou personnes ivres demandant à être hébergés dans un poste de police.*

LE 14 AOÛT 1994, le SPCUM annonçait en première page de sa revue L'Heure Juste la mise à l'essai du capsicum dans les districts 22, 25, 33 et 44. On indiquait que si l'expérience s'avérait concluante, le capsicum pourrait devenir une alternative plausible au bâton ou à l'arme de service.

Dans cette même parution, on indiquait que le départ qu'avait connu **l'Opération Cobra**, qui permettait à tout le personnel policier de soutien et aux cadres policiers et civils d'exécuter une fois l'an, quatre soirs de patrouille consécutifs du jeudi au dimanche, fut un peu difficile. Certains patrouilleurs et officiers ne se sentaient pas à l'aise de patrouiller avec un cadre en chemise blanche. Tout est rentré dans l'ordre lorsqu'il fut entendu que les cadres porteraient l'uniforme d'agent.

LE 6 SEPTEMBRE 1994 dans la revue L'Heure Juste du SPCUM on annonçait la volonté du D/A du soutien opérationnel, M. Pierre Cyr,

de recréer une escouade canine au sein du Service. Il avait chargé l'agent Christian Daviault d'effectuer des recherches auprès de services de police qui utilisaient ce type de ressources afin d'en évaluer sa faisabilité et les coûts s'y rattachant. On sait maintenant que cela fut accepté.

L'escouade canine fêtera son 30^e anniversaire en 2024!

*La première escouade canine au sein du SPM a connu le jour en 1959 mais elle avait été dissoute en 1978.

Dans cette même revue, datée cette fois du **14 SEPTEMBRE 1994**, le directeur Jacques Duchesneau annonçait la mise en place du processus de révision du système des



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal



enquêtes, mieux connu sous le nom de «La réingénierie de l'enquête». À cette fin, il avait désigné l'I/C Gilbert Côté, commandant de la Section du Renseignement, comme responsable du dossier et ce dernier était assisté par une équipe de consultants de la firme CGI.

Les objectifs visés :

- > l'accroissement de l'efficacité de l'enquête;
- > la réduction des coûts;
- > l'accroissement de la satisfaction des clients (plaignant/victime);
- > l'amélioration de la qualité du travail;

Le groupe devait identifier des pistes de solution et soumettre leur rapport de recommandations afin que les modifications soient apportées au système d'enquêtes en 1995.

Dans la revue l'Heure Juste du **19 OCTOBRE 1994**, on pouvait lire que suite à un sondage réalisé par la firme Gallup, les policiers et policières étaient au deuxième rang dans l'échelle de l'honnêteté et du sens moral, tout juste derrière les médecins.

En début de **DÉCEMBRE 1994**, on y annonçait la venue, sur une base contractuelle, de M. Normand Bernier, lieutenant-colonel retraité des Forces armées canadiennes afin de se joindre à l'équipe de M. Pierre-Paul Pichette, O/D, pour planifier et coordonner les activités relatives à la conception et la réalisation des programmes du Service, en matière de stratégies tactiques et logistiques, comprenant les services d'ordre et les mesures d'urgence.



Nouvelles du Musée

Votre musée est à la recherche de bénévoles qui pourraient venir lui prêter main-forte de façon régulière ou occasionnelle, les mardis, au local du musée.

Nous sommes à la recherche de personnes qui aiment le travail d'équipe et qui pourraient nous assister dans divers domaines et tâches tels que: recherches d'information, réfection et entretien de présentoirs, tri des photos et diapos, saisie de données

informatiques, classement des nouveaux ajouts à la collection, entretien de véhicules autos et motos et bien d'autres tâches essentielles au maintien de notre musée. Il est important de noter que le stationnement est inclus et n'est donc pas un problème pour les bénévoles. Le transport en commun est remboursé.

Si vous désirez nous rendre visite ou avez des items (pièces d'uniformes, insignes ou autres) ou des documents à nous remettre pour la postérité, n'hésitez pas à communiquer avec nous au **514 280-2043** ou par courriel à l'adresse:

musee.police@spvm.qc.ca

On se fera un plaisir d'entrer en contact avec vous!

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au cours des années :

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la ville de Montréal.
- > La Caisse Desjardins des policiers et policières
- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- > Le Service de police de la Ville de Montréal

Ainsi que :

- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
- > L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM.

Et comme les officiers nous disaient alors, après le rassemblement, « Et soyez prudents dehors! ».

10 - 08

Sources :

Marcel Sarrazin, Les fonctions, le rôle et l'efficacité de la police, p.74

Jean Turmel, 1909-1971, pages 96-97

Données statistiques de la Ville de Montréal

Statistiques Canada

Journal La Patrie

Le Devoir

Rapport annuel du SPM 1954

Évolution de la criminalité 2004 - Survol de l'année 2004

Bilan annuel 2004 du SPVM

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile,
responsable des communications

Avec la précieuse collaboration de :

Louise Côté, conservatrice,
Musée de la police de Montréal



*Venez passer
vos vacances
chez vous!*



INFORMEZ-VOUS !
1 819 523-4016

 **Club Plein Air PPM**

Faites une demande d'adhésion
pour visiter le groupe



Club de Plein-air des policiers et policières de Montréal

Chaque personne a une âme et un cœur

Je viens à peine (le 20 janvier dernier) de vivre une étape de vie fort bouleversante et me voilà plongé dans le mystère de la Vie et de la Foi. Cette journée, j'ai dit « À DIEU » à une femme unique et profondément ancrée dans une relation avec le Créateur. Dans son long parcours sur terre, elle avait été à l'origine de bien des questions sur le sens de la vie, éclairée par la dimension spirituelle. En 97 années, elle avait appris à bien distinguer ce qui est à l'Homme et ce qui est à Dieu. Même si elle a tenté à bien des reprises de se laisser guider par sa seule intelligence, elle prenait soin de revenir à ce que son cœur lui disait. Surtout dans des moments empreints de cette volonté de marcher par soi-même, sans avoir besoin de l'aide de personne. Comme si le cours de l'existence pouvait avoir un sens sans apprendre à vivre avec son frère ou sa sœur, avec son voisin, avec l'autre et le tout Autre.

Tout au long de mon chemin de vie terrestre, j'apprends à discerner ces mouvements qui vivent et remuent à l'intérieur du cœur et de l'âme, qui façonnent la personne humaine. Ils émanent des émotions et des sentiments qui font que je suis une personne bien humaine. Sans ce contact et sans apprendre à identifier, nommer et exprimer cette partie de soi, peut causer une perte de sens à la vie. Car si je suis « coupé » de ce lien avec l'âme et le cœur, comment puis-je prétendre ou me faire croire que je suis une personne présente à cette humanité dans laquelle je vis ?

Beaucoup de personnes vivent uniquement avec et dans leur tête. Elles se disent ainsi être à l'abri de ce que la partie la plus fragile et vulnérable de la personne humaine pourrait venir influencer leur esprit rationnel et scientifique.

Depuis de nombreuses décennies, les hommes et femmes qui ont eu la mission d'apprendre à devenir parents ont fourni beaucoup d'efforts pour assurer à leurs enfants un accès à l'éducation, en les poussant vers des études au niveau supérieur. Acquérir des connaissances et un savoir qui seraient garants d'une réussite au plan matériel, personnel et professionnel. Aussi, pour qu'ils puissent avoir la possibilité de s'offrir une qualité de vie et des loisirs (voyages, excursions, activités diverses, etc.) presque sans restriction. Avoir un rythme de vie qui soit relié à ce que je veux, à ce que je souhaite avoir maintenant, tout de suite. L'instant ou le moment présent devient si important, que je peux oublier que l'endroit où je vis m'appelle chaque jour à discerner et réfléchir aux choix que je fais. Car chacun de ces choix et gestes ont un lien direct ou indirect avec le milieu où je suis, que je le veuille ou non. C'est ce qu'on appelle « vivre en société », cadre de vie où chaque personne peut influencer le cours de vie de l'autre.

Ayant eu le privilège de naître « sur une terre » dans la belle campagne entourant la ville de Joliette, je me souviens de ces nombreuses occasions où j'ai humé les odeurs provenant des interactions entre les humains et le milieu de vie. Que ce soit de ce contact avec les animaux de la ferme (cochons, vaches, chevaux, poules, etc.) et des découvertes que je faisais au gré de ces longues marches dans les champs entourant la maison familiale. Au fil des quatre saisons, le paysage changeait et me procurait des sensations propres à chacune d'elles. J'étais constamment à l'affût de découvrir et connaître tout ce que ce coin de terre ne cessait de me révéler. Ce que j'apprenais dans les manuels



Bernard Vadnaïs, conseiller moral, FPPM

scolaires, je pouvais en faire l'expérience directement de par ce lien si étroit avec la Création. Combien de temps je pouvais passer à regarder et chercher à entrer en contact avec les chenilles, les papillons, les vers de terre, les sauterelles, les crapauds, les grenouilles, tout ce qui animait cette vie foisonnante et si riche! J'avais à ma portée, en prenant simplement le temps de m'y arrêter, tout ce qui pouvait m'instruire du mystère de la vie et de son évolution. Ce n'est pour rien que nous nous faisons une joie de communiquer nos connaissances du milieu à nos cousins « de la ville ». Comme ils avaient l'air éberlué d'apprendre comment de si petites créatures pouvaient nous permettre d'entrer en contact avec nos cinq sens et de les laisser nous guider dans nos apprentissages quotidiens ?!

Apprécier, s'émerveiller devant la Vie, quel bonheur! Si de si petites créatures ont le pouvoir de susciter en chaque personne des sentiments aussi nobles et agréables, pourquoi chaque personne ne prend-elle pas le temps d'entrer à l'intérieur d'elle-même? D'y découvrir et connaître ce qui donne à l'humain ces caractéristiques et ses facultés qui lui sont propres? Maman avait sa façon bien à elle de nous apprendre à s'émerveiller de tout ce que la vie pouvait nous apporter. Malgré une enfance douloureuse, elle était devenue une femme pleine et entière, grâce au contact qu'elle a toujours privilégié, avec son âme et son cœur. Elle a appris à avoir le plus grand respect d'elle-même. Le labeur de chaque jour nous permettait de comprendre que ce n'est qu'au prix d'efforts répétés que nous pouvions avoir le bonheur d'habiter ce lieu, de partager et de mettre en commun tout ce qui faisait que la famille puisse subsister, sans avoir à subir les contraintes d'être

veuve et orphelins. Qu'elle pût s'offrir la fierté de marcher avec l'élégance et la beauté créée par les agencements de couleurs qu'elle s'avait si bien manier. Par ces mains, tout ce qu'elle a façonné et transformé a toujours servi au mieux-être et à la qualité de vie de ses enfants et de cette grande famille élargie qui restait relié à elle.

Je prends soin souvent, d'écouter chanter et danser avec la Vie. C'est un moyen extraordinaire de communiquer avec soi-même et tout ce que l'âme et le cœur cherche à nous révéler. Et je prends davantage conscience presque chaque jour que c'est grâce à ce milieu qui m'a vu venir à cette existence humaine, que j'en suis encore plus riche. La mort de maman me donne maintenant l'occasion d'aller encore plus en profondeur, pour apprendre que de ce vide intérieur crée par cet événement m'est donné de vivre un moment propice pour être plus conscient de la valeur de la vie humaine, faisant corps avec la Création dont elle dépend. Sans cette terre nourricière et un rapport sain (et saint) qui lui remet le meilleur de nous-même, l'équilibre toujours fragile entre le genre humain et la Terre qui le porte est constamment menacé. Il faut donc que ce soit grâce à des hommes et des femmes de cœur, ayant une âme généreuse et rayonnante, que nous puissions prendre conscience de la portée et de la signification de leurs témoignages de vie. Comment ces personnes ont été saisis par ce désir de vivre et de nous démontrer que seul l'AMOUR donné peut nous révéler le secret de la Vie.

BÉNI sois-tu Seigneur pour tout ce que cette femme m'a appris et tout ce que j'ai connu d'elle et grâce à elle!!

Avis: cette chronique n'engage que son auteur

De vive mémoire



Bisaillon, Émile
Lieutenant-détective
Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 16 février 1998
Décédé le 3 janvier 2024
à l'âge de 83 ans



Brisebois, Guy
Agent
Embauché le 1^{er} octobre 1965
Retraité le 7 décembre 1996
Décédé le 2 décembre 2023
à l'âge de 80 ans



Degré, Arthur
Agent
Embauché le 11 janvier 1965
Retraité le 5 mai 1998
Décédé le 29 décembre 2023
à l'âge de 86 ans



Hogue, Jacques
Sergent-détective
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 19 février 1981
Décédé le 10 novembre 2023
à l'âge de 86 ans



Blanchard, Réal
Sergent
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 2 décembre 1991
Décédé le 20 octobre 2023
à l'âge de 85 ans



Brunet, Robert
Agent
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 12 février 1993
Décédé le 26 novembre 2023
à l'âge de 80 ans



Desforges, Gaétan
Agent
Embauché le 19 janvier 1959
Retraité le 1^{er} février 1991
Décédé le 14 novembre 2023
à l'âge de 87 ans



Kane, J. Edward
Lieutenant
Embauché le 15 août 1955
Retraité le 13 septembre 1990
Décédé le 12 octobre 2023
à l'âge de 90 ans



Boileau, Claude
Agent
Embauché le 11 octobre 1965
Retraité le 5 décembre 1996
Décédé le 3 novembre 2023
à l'âge de 77 ans



Cartier, Jacques
Agent
Embauché le 26 juin 1965
Retraité le 25 février 1987
Décédé le 5 octobre 2023
à l'âge de 81 ans



Dugas, Patrick
Sergent
Embauché le 11 octobre 1965
Retraité le 12 juillet 1991
Décédé le 20 novembre 2023
à l'âge de 83 ans



Labelle, Réal
Agent
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 7 juin 1989
Décédé le 15 décembre 2023
à l'âge de 86 ans



Bolduc, Robert
Agent
Embauché le 11 février 1974
Retraité le 17 février 2004
Décédé le 25 octobre 2023
à l'âge de 72 ans



Sylvio Champagne
Agent
Embauché le 2 décembre 1996
Décédé le 21 janvier 2024
à l'âge de 52 ans



Gravel, Lucien
Agent
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 7 juillet 1995
Décédé le 2 décembre 2023
à l'âge de 77 ans



Lachapelle, Jacques
Agent
Embauché le 2 novembre 1969
Retraité le 2 août 1998
Décédé le 23 octobre 2023
à l'âge de 81 ans



Boucher, Lionel
Agent
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 13 avril 1991
Décédé le 2 novembre 2023
à l'âge de 83 ans



De Roy, Jean-Marie
Sergent-détective
Embauché le 17 juin 1957
Retraité le 19 octobre 1989
Décédé le 19 janvier 2024
à l'âge de 87 ans



Hébert, Normand
Sergent-détective
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 2 janvier 1995
Décédé le 2 décembre 2023
à l'âge de 80 ans



Ladouceur, Alain
Sergent-détective
Embauché le 24 mai 1971
Retraité le 6 septembre 2002
Décédé le 8 novembre 2023
à l'âge de 74 ans



Lavoie, Guy J.
Lieutenant
Embauché le 11 octobre 1965
Retraité le 2 février 2000
Décédé le 7 janvier 2024
à l'âge de 84 ans



Martin, Rémy
Sergent-détective
Embauché le 12 octobre 1960
Retraité le 1^{er} février 1991
Décédé le 10 octobre 2023
à l'âge de 87 ans



Picotte, Yvon
Sergent
Embauché le 1^{er} octobre 1956
Retraité le 16 février 1985
Décédé le 23 décembre 2023
à l'âge de 86 ans



Tremblay, Michel
Agent
Embauché le 24 mai 1976
Retraité le 5 janvier 2006
Décédé le 21 octobre 2023
à l'âge de 72 ans



Leclaire, Jean
Agent
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 18 juin 1994
Décédé le 18 décembre 2023
à l'âge de 81 ans



Mercier, Adrien
Agent
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 4 avril 1996
Décédé le 6 octobre 2023
à l'âge de 87 ans



Rocheleveau, Gregory
Agent
Embauché le 2 décembre 1996
Retraité le 6 juin 2023
Décédé le 29 novembre 2023
à l'âge de 54 ans



Trotter, Raymond
Agent
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 5 mai 1987
Décédé le 29 décembre 2023
à l'âge de 86 ans



Legault, Gilles
Sergent
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 13 juin 1991
Décédé le 26 octobre 2023
à l'âge de 85 ans



Montgomery, Thomas
Sergent
Embauché le 14 avril 1962
Retraité le 6 novembre 1985
Décédé le 6 janvier 2024
à l'âge de 98 ans



Thériault, Robert
Agent
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 2 novembre 1990
Décédé le 17 octobre 2023
à l'âge de 83 ans



Trudeau, Normand
Lieutenant-détective
Embauché le 9 novembre 1953
Retraité le 9 février 1985
Décédé le 23 décembre 2023
à l'âge de 89 ans



Lussier, Jean-Michel
Sergent-détective
Embauché le 27 novembre 1965
Retraité le 2 mai 1998
Décédé le 2 novembre 2023
à l'âge de 79 ans



Payette, Henri
Agent
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 2 mai 1979
Décédé le 25 décembre 2023
à l'âge de 88 ans



Thibeault, Marcel
Agent
Embauché le 19 février 1965
Retraité le 2 avril 1993
Décédé le 11 décembre 2023
à l'âge de 89 ans



Warthold, Glen
Agent
Embauché le 21 août 1968
Retraité le 14 février 1996
Décédé le 10 novembre 2023
à l'âge de 77 ans



Mailhot, Michel
Agent
Embauché le 24 mai 1971
Retraité le 19 décembre 1997
Décédé le 20 janvier 2024
à l'âge de 75 ans



Piché, Regent
Agent
Embauché le 26 juin 1951
Retraité le 8 janvier 1984
Décédé le 15 décembre 2023
à l'âge de 92 ans



Thivierge, Bobby
Agent
Embauché le 27 septembre 2005
Décédé le 3 octobre 2023
à l'âge de 39 ans



APPRM

Dominique Boucher
Présidente

Une belle année 2024 !

Bonjour à tous et à toutes,

Avec la date de distribution de la Flûte, c'est un peu en retard que je vous souhaite une belle année... une année remplie de petits et grands bonheurs ! Également, une année pour réaliser vos projets et vos rêves mis de côté depuis trop longtemps. Il n'est jamais trop tard...

Vous avez tous reçu notre calendrier 2024 par la poste. Sinon, appelez au bureau et nous vous l'enverrons. Par ailleurs, si vous préférez l'avoir en document électronique, il est possible de le télécharger à partir de notre site internet. Je profite de l'occasion pour apporter quelques petits correctifs : la date pour avancer l'heure en mars est le 10 mars et non le 31 mars / le 18 avril et le 2 mai, il y a mention du début et de la fin des mises en candidature et nous savons que les élections sont aux 2 ans, cependant comme le poste de représentante des veuves est toujours disponible, il est possible et souhaitable qu'il y ait des élections complémentaires afin de combler ce poste / en septembre, le méchoui se fera le 12 septembre puisqu'il y aura une sortie Casino le 19 septembre / la date du bal de la présidente et de nos fêtés de 80 ans sera le 26 octobre (le contrat avec la salle de réception n'était pas signé lors de la mise en page du calendrier 2024) / enfin, à l'avant-dernière page, il manque le dernier chiffre aux deux numéros de téléphone de notre Symphonie

vocale... les voici... téléphone : 514 258-0475 et télécopieur : 514 527-7830.

Dans un autre ordre d'idée, en 2024, il est fort possible qu'il y ait des changements sur notre site internet à la suite de l'adoption de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25 du Québec). Cette loi concerne toutes les entreprises opérant au Québec, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. Essentiellement, cette loi nous oblige à respecter les nouvelles règles en lien avec le consentement à la collecte de données, à la communication et/ou à l'utilisation des renseignements personnels. À cet effet, nous remercions l'ABR qui nous soutient dans toute cette démarche afin de nous conformer à la loi.

Ce qui m'amène à vous parler de la mise en garde écrite sur notre site internet concernant le comportement verbalement agressif. Je vous la réécris intégralement : Suite à certains événements, quelques membres ont eu des propos irrespectueux et colériques envers nos employés et nos directeurs de l'APPR. Je tiens à vous rappeler que tous les directeurs (bénévolat) et employés font le maximum de ce qu'ils peuvent faire. Comme présidente, je n'accepterai jamais ces comportements et cette violence verbale. Je vous suggère fortement, si une situation vous indispose, d'attendre 24 heures avant d'appeler l'APPR.



Bon, maintenant parlons de vos activités !

Le 7 décembre 2023 avait lieu notre soirée des Fêtes à la salle de réception Plaza Volare. Un bel endroit, service impeccable, pas d'attente pour les consommations au bar et une piste de danse pleine toute la soirée. Et puis, nous avons eu la visite du Père Noël au cours de la soirée! Plusieurs membres se sont même assis sur ses genoux afin de prendre une photo et immortaliser le moment. Pour ce qui est de la bavette de bœuf, nous sommes bien conscients que certains ont eu la cuisson désirée et d'autres non. Toutefois, dans l'ensemble, nos membres ont apprécié la soirée et se sont bien amusés.

Et puis, le 19 octobre 2023, nous avons fêté nos 80 ans au casino! Quel bel événement! Tout d'abord, tous les membres du conseil étaient heureux d'accueillir nos fêtés à l'entrée du casino. Après la photo, nos jubilaires ont dégusté un repas où la qualité des plats et la présentation des assiettes étaient excellentes. Nos invités ont été comblés et nous aussi. Le tiramisu..... exceptionnel! L'ambiance était très agréable et le service aux tables, courtois. Aucun de nos membres n'a manqué de quoi que ce soit. Nos fêtés ont ensuite assisté au spectacle. Vous avez sûrement remarqué que plusieurs de nos membres ont dansé, se laissant transporter par les mélodies de leurs années!

En 2024, beaucoup de belles activités sont à venir! Et comme à chaque année, d'autres activités surprises s'ajouteront. C'est pourquoi il faut toujours vérifier notre site internet et le Facebook de l'APPR.

Sur ce, je remercie chacun des membres de mon conseil, lesquels s'impliquent et ne comptent pas leurs heures. Sur leur temps personnel (non rémunéré), ils se consacrent à la préparation des activités comme les visites de salles de réception et de lieux d'activité, ils sont présents quelques heures avant l'arrivée des membres sur les lieux d'activité, sont présents aux nombreuses réunions au bureau afin de préparer et réviser tous les dossiers et contrats... et j'en passe!

Je remercie également nos deux secrétaires, qui, même sur leurs heures de dîner ou après leur travail, ouvrent de nouveau leur ordinateur pour imprimer un document, à notre demande. Ils sont dévoués, travaillants et compétents.

Bonne fin d'hiver à tous et toutes!

Amicalement,

Dominique Boucher

Quelques dîners et activités organisés par nos membres

22 novembre 2023

Organisateur : Roland Boutin

Événement : visite de l'ancien Poste 6, situé au 485, Létourneux. Cet immeuble est aujourd'hui occupé par le CF Montréal (anciennement l'Impact Montréal), dont son Académie de soccer qui forme plusieurs jeunes athlètes.



30 octobre 2023

Organisateur : Roland Boutin

Événement : souper du 78^{ème} contingent à la Fraternité.



13 octobre 2023

Organisateur : Georges Doyon

Événement : dîner des anciens de Lasalle à la brasserie Lafontaine de Châteauguay.



11 avril 2023

Organisateurs : Guy Blanchard et Denis Poitras

Événement : dîner des anciens du 33, policiers et civils (secrétaires) à la brasserie Champlain de Montréal.



Les activités de l'APPR en images

Septembre 2023

Organisateur : Pierre Giguère

Événement : anciens de Lasalle au Club des chasseurs et pêcheurs du Lac St-Louis à Lachine.



14 décembre 2023

Organisateur : Denis Brouillette

Événement : dîner de nos golfeurs (Mirabel) au restaurant Ottavio à Laval.



7 septembre 2023

Organisateurs : Marc Pierre Plouffe et Mario Quévillon

Événement : dîner des anciens du 17 au restaurant Lugano's de Laval.



La ligue de hockey de l'APPR

Une ligue amicale et uniquement pour le plaisir !

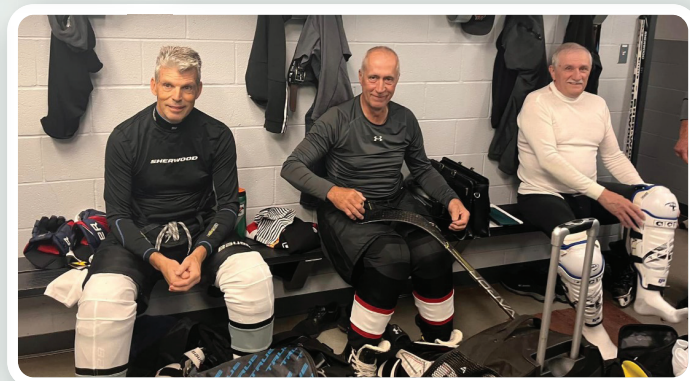
Les lundis et jeudis, nos policiers retraités jouent au hockey à l'aréna Chénier de Montréal. Ces 24 joueurs se retrouvent à chaque semaine dans la bonne humeur pour pratiquer un sport qui, pour plusieurs, a fait partie de leur adolescence. C'est un heureux mélange de joueurs ayant joué plus jeune dans une ligue organisée ou une ligue récréative.

Cette ligue a débuté dans les années 1994-1995 et a toujours été encouragée par l'APPR et par notre Caisse. André Pilotte et Jean Joly se sont impliqués dès le début. Et puis cette année, une policière retraitée a joint les rangs. Selon les dires, elle a le sens du hockey et tire son épingle du jeu! Félicitations Julie!

Je remercie personnellement André Lepage qui s'implique et qui ne compte pas son temps. Merci également à Réjean Pagé et Claude Daigneault.

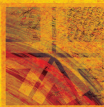
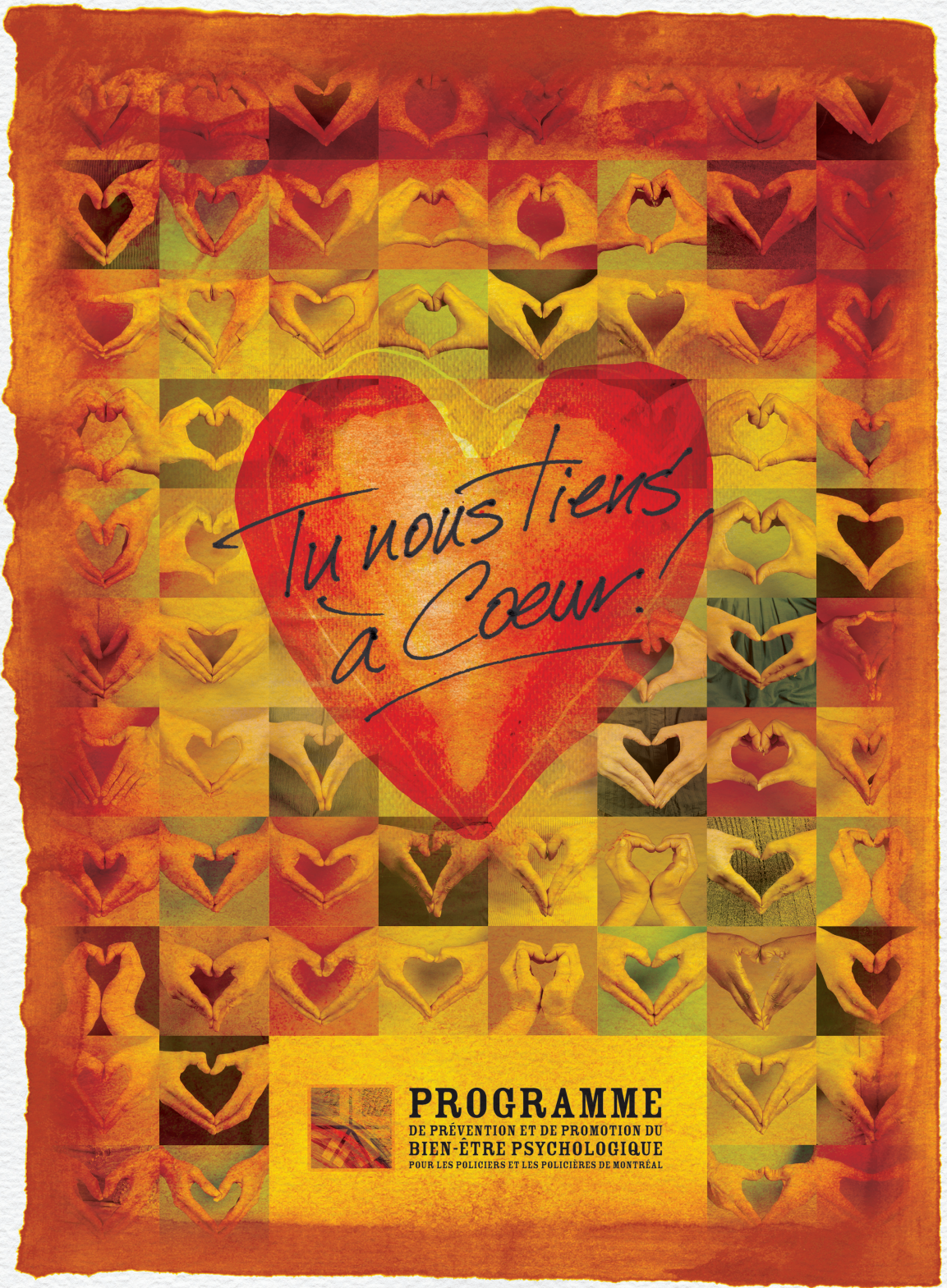


Les activités de l'APPR en images



Les activités de l'APPR en images





PROGRAMME
 DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
 POUR LES POLICIERS ET LES POLIÉRIÈRES DE MONTRÉAL



COURTIER D'ASSURANCES

DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS
ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Taux négociés

pour les membres
de la FPPM

Service personnalisé,
avec le même courtier



Programme

offert à votre conjoint(e)
et enfants à charge

Clients
satisfaits

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

1 888 522.2661 www.burrowes.ca